

Oneg Chabat

n° 117

« *le Délice du Chabat* »



La Bénédiction du Chabat

d'après le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita
 (Béh'a Batah'nou Béréchtit page 51)

Le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita raconte Un jeune Rav donne un cours de Tora une fois par semaine à des gens éloignés. Un jour un nouveau participant arrive. Le Rav crée des liens avec lui jusqu'à ce qu'un jour il lui demande ce qu'il fait dans la vie. L'homme lui dit qu'il a un grand magasin mais qu'il a du mal à gagner sa vie. Le Rav le questionne : le magasin est-il ouvert le jour de Chabat ? L'homme répond : malheureusement, oui ! Alors le Rav lui dit : il serait judicieux de fermer le magasin Chabat ainsi il aura la bénédiction. L'homme de lui répondre : regardez, il y a quelques années j'ai fait faillite et je dois à la banque 250.000 chekel (environ 60.000 euro), je dois déposer tous les dimanches 30.000 chekel à la banque, je ne peux donc me permettre de fermer boutique le Chabat, lorsque j'aurais fini de payer mes dettes je fermais Chabat. Le Rav de lui rétorquer : je ne suis pas comptable et je ne comprends rien au commerce, mais si tu déposes 30.000 chekel tous les dimanches dans ta banque, comment se fait-il que tu n'arrives pas à finir de payer ta dette ? L'homme lui dit : chaque semaine j'ai un problème qui me tombe dessus, une fois c'est ma voiture qui tombe en panne, une fois c'est une machine au boulot qui casse etc. chaque semaine j'ai un autre problème ! Le Rav de lui répondre : tu vois bien que tu n'as pas de problème de faire de l'argent, ton problème est

que tu n'as pas la bérah'a dans ce que tu gagnes, tout ce que tu gagnes s'en va en fumée, fais donc l'expérience de fermer ta boutique Chabat, je n'ai aucun doute que tu y verras de la bérah'a ! (nb : le point nouveau et important à retenir c'est qu'il y a la bénédiction quantitative et celle qualitative, avoir la bérah'a ne veut pas dire gagner beaucoup d'argent, mais cela veut dire gagner de l'argent sans qu'il parte en fumée. Chabat assure la bénédiction dans tous les domaines. Chabat c'est donner une dimension qualitative à notre vie et cela a des répercussions dans la qualité de ce que l'on gagne...)

Chabat EST Guéoula

d'après le Gaon Rav Ben Tsion Moutsapi chalita
 Chivat Tsion I page 120

Les Sages du talmud mettent en parallèle le Chabat avec la Guéoula, et le Chabat avec le Olam Haba. Chaque fois qu'ils vantent la grandeur du respect du Chabat ils voient systématiquement un lien avec la vie éternelle "h'ayé nétsah'h" ! Au traité Chabat 118B les Sages enseignent : Rav Yéhouda au nom de Rav dit, si les Enfants d'Israël avaient respecté le premier Chabat, aucun peuple et aucune nation n'aurait pu leur porter atteinte – car tous les peuples avaient peur d'Israël suite aux miracles de la sortie d'Egypte et de la traversée de la mer (Ets Yossef Eyn Yaakov) ; effectivement juste après que la manne leur a été donnée la Tora

dit que de certains ont transgressé Chabat pour aller la cueillir, juste après cela et à cause de cela ils furent attaqués par Amalek (l'ennemi juré de D'IEU et d'Israël). Rabi Yoh'anane au nom de Rabi Chimon Bar Yoh'aï dit : si les Enfants d'Israël ne gardaient (seulement) deux Chabat correctement ils seraient immédiatement libérés de l'exil ! Versets de la prophétie de Yéchaya à l'appui.

Le Gaon Rav Yaakov Ben H'aviv (Eyn Yaakov) commente : D'IEU et Chabat témoignent de la qualité d'Israël, de ce fait nul ne pourrait leur porter atteinte, mais puisqu'ils ont fauté et ont perdu leur aptitude, nul ne peut témoigner de leur qualité, il faut qu'ils fassent au moins deux Chabat convenablement, avec deux fois les choses retrouvent avec présomption leur validité.

Le Gaon Rav Yéchaya Pinto (Rif Eyn Yaakov) commente : puisqu'ils ont transgressé Chabat, ils ont subi l'attaque des nations, il leur faut donc deux Chabat, un pour rétablir ce qu'ils ont abîmé et de ce fait ils ont ni faute ni mérite, et le deuxième Chabat pour avoir du mérite et ainsi bénéficier de la Guéoula.

(bn : Chabat donne du mérite pour retrouver la Guéoula perdue ! Ils venaient de connaître la grande liberté de l'Egypte et ils l'ont perdue à cause de la transgression du Chabat. Cela veut dire que la Guéoula nécessite un mode de vie qui lui correspond, ou encore la Guéoula nécessite un environnement qui la conserve, c'est l'enjeu du Chabat).

Tévilat Kélim Chabat

d'après Rav Méir Ouanounou chailta
Kachroute Hachoulh'an vol.8 page 300

Il est interdit d'utiliser un nouvel ustensile de cuisine avant de le tremper au Mikwé. Dans le cas où on a besoin d'un ustensile nouveau et qu'on n'a pas pu le tremper au Mikwé Chabat, aura-t-on le droit de le faire pendant Chabat (bien évidemment sans traiter ici de la très grave interdiction de transporter un objet le jour de Chabat) ?

Au traité Bétsa 17B il est rapporté l'opinion de Rav Yossef et Rav Bibi desquels on peut comprendre qu'il est autorisé de tremper un ustensile au Mikwé le jour de Chabat ! Le Rif retient cette opinion, et telle est également l'avis du Rambam – voir Bet Yossef O'H 323, voir encore Choulh'an Arouh' O'H 323-7, et Choulh'an Arouh' Y'D 120. Le Zivh'é Tsedek et le Arouh' Hachoulh'an sont d'avis qu'il est interdit de tremper un nouvel ustensile au

Mikwé le jour de Chabat. Mais notre Grand Maître le Gaon Rabénou Ovadya Yossef ztsal soutient l'opinion du Choulh'an Arouh' de permettre. Cependant si en conclusion pour les Séfaradim la chose sera permise, il en est autrement pour les Achkénazim pour qui il sera interdit – suivant l'opinion du Tour, Roch, Rachba et Mordéh'aï, appuyés par le Rama et tous les décisionnaires Achkénaz.

Rappelons que même pour les Séfaradim il sera préférable de donner l'ustensile à un non-juif pour l'utiliser ensuite, si la chose est possible !

Un secret nommé Chabat

d'après Rav Chimchn Pinkous zal Chabat Malkéta page 6

Chabat est un sujet très profond, le Zohar le nomme "raza déchabat" – un secret. Les peuples, autres qu'Israël, n'ont pas accès au Chabat alors qu'ils ont le droit de pratiquer tous les commandements de la Tora s'ils le désirent, ils n'ont pas le droit de pratiquer Chabat (voir Rambam Mélah'im 10-10). C'est un cadeau que D'IEU nous a offert (voir traité Bétsa 16). Ce secret doit être compris et expliqué par Israël, chaque génération apporte une dimension au Chabat selon le contexte de la génération. D'ailleurs il n'existe pas assez d'ouvrages qui travaillent le sujet du Chabat. Chabat c'est l'acceptation du règne Céleste. (nb : le rapport au Chabat n'est pas tel celui d'avec tous les commandements, Ce qui laisse la possibilité même aux non juifs des les pratiquer. Chabat c'est notre relation d'avec D'IEU qui s'affirme et se confirme, sans Chabat on a rompu cette relation, qui plus est Chabat est un cadeau de D'IEU à Israël, refuser de faire Chabat c'est refuser ce cadeau...)

Horaires Chabat Kodech Nice 5780-2020

vendredi 5 chevat-31 janvier

entrée de Chabat 17h21

pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer

samedi 6 chevat-1^{er} février

réciter chémâ avant 9h46

sortie de Chabat 18h26

Rabénou Tam 18h40

Grand Gala de la Yéchiva dimanche 2 février

infos et réservation 0610114302